



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



04 AMENDEMENT



7.

R

É

G

É

A

R

T

i

f

De nombreux sols forestiers caractérisés par une pauvreté chimique et une acidité prononcées entraînent des dépérissements forestiers. L'amendement vise à corriger ces carences minérales.

1. OBJECTIF CULTURAL

L'**ACIDIFICATION DES SOLS** résulte de **PRATIQUES ANCESTRALES** (lessivage et exportation des matières organiques par soutrage, étrépage, essartage,...), de la **POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE** et de l'**EXPORTATION D'ÉLÉMENTS MINÉRAUX** : écorçage des grumes en scierie, récolte des rémanents ou d'arbre entier pour le bois énergie.

Cette acidification constitue une **DÉGRADATION DES APTITUDES STATIONNELLES**, car elle entraîne le **LESSIVAGE DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS** induisant des carences et une fragilisation de la structure du sol, particulièrement dans les sols lourds et argileux sensibles au compactage. Cette modification du sol est responsable de la **DÉGRADATION SANITAIRE DE CERTAINS PEUPELEMENTS**, phénomène couramment appelé « **DÉPÉRISSEMENT FORESTIER** ».

Dépérissement de l'épicéa : sols très acides ($\text{pH}_{\text{KCl}} < 4$), et déficitaires en éléments nutritifs, surtout en Ca et Mg : arbres atteints avec fenêtrage de défoliation dans la partie supérieure de la cime juste sous la flèche terminale



Diagnostic préalable pour expertiser la nécessité d'amender : consultation de la carte des sols, examen des feuilles, sondages à la tarière sur le terrain et échantillonnage de sol pour analyse en laboratoire

En pratique, les **AMENDEMENTS** sont **INTERDITS DANS DIFFÉRENTES ZONES** :

- zones naturelles, zones d'intérêt scientifique, zones humides d'intérêt biologique ou de captage, réserves naturelles et réserves forestières, sites Natura 2000, à 100 m des cavités souterraines d'intérêt scientifique ;
- sols à matériaux sableux, sablo limoneux, argile lourde ou tourbeux ;
- drainage excessif ou pauvre à très pauvre ;
- charge caillouteuse calcaireuse, crayeuse, argilo-calcaire ou schisto-calcaireuse.

2. CHANTIER D'AMENDEMENT

LA **CORRECTION DE L'ACIDITÉ DU SOL** vise à **STABILISER LE pH À UN NIVEAU FAVORABLE** aux essences adaptées au site.

BONNES PRATIQUES D'AMENDEMENT FORESTIER

- diagnostic préalable :
 - besoins des essences forestières
 - analyse chimique des sols
 - choix d'un amendement calcaire : carbonate de calcium ou dolomie $[\text{CaMg}(\text{CO}_3)_2]$
 - calcul de la dose nécessaire
- époque d'épandage :
 - épandage interdit sur sol gelé ou enneigé
 - application par temps calme (légère brise : vitesse du vent inférieure à 10 km/h) et sans risques de fortes précipitations à moyen terme
- technique d'épandage :
 - épandage par soufflerie : peuplements de plus de 25 ans régulièrement cloisonnés et élagués
 - épandage d'amendement liquide : coupes à blanc ou jeunes plantations jusqu'à 1,5 m de hauteur
 - épandage aérien : peuplements denses impénétrables

